CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 15 AVRIL 2025
PROCÈS-VERBAL

Présents : M. Marc CHAVANNE, Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, Mme Patricia FAURE, M. Serge BONNIER, Mme Marie GACON, Mme Monique MOUNIER, Mme Karine FLEURY ALCARAZ, M. Daniel DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : Mme Simone FALCON à Mme Patricia FAURE

Absents : Mme Céline DECOT

Secrétaire de la séance : M. Christian IMBERT

La séance est ouverte à 17h11 sous la présidence de M. Marc CHAVANNE, Le Président.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Christian IMBERT est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. FINANCES – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Président présente le compte de gestion.

Le Conseil d'administration est invité à approuver le compte de gestion 2024 du budget du CCAS établi par le Trésorier Principal.

Mme La Vice-Présidente précise que le CCAS a fêté les 10 ans de l'épicerie. Elle indique que les billets du spectacle Val Grangent sont dans le chapitre sortie familles – divers.

Arrivée de Mme Monique MOUNIER à 17h20

Questions :

S. BONNIER : Le goûter des seniors coûte aussi cher que le repas ?

M. le Président : Il y a plus de participants au goûter par rapport au repas. Par ailleurs, le goûter est gratuit.

Mme La Vice-Présidente précise qu'il y a moins d'aides apportées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le compte de gestion 2024 ci-avantprésenté.

4. FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil d'administration est invité à approuver le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur CHAVANNE, Président, tel qu'annexé à la note de synthèse .

Ce compte administratif fait apparaître un résultat identique à celui du compte de gestion :

VUE D'ENSEMBLE DES CA & BP

		CA 2024		BP 2025	
		DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
resultat année n	Fonctionnement	36 705,90 €	44 206,44 €	42 206,14 €	30 000,00 €
	Investissement				
Report année n-1	Fonctionnement		4 705,60 €		12 206,14 €
	Investissement				
TOTAL		**36 705,90 €**	**48 912,04 €**	**42 206,14 €**	**42 206,14 €**
SOLDE D'EXECUTION		**12 206,14 €**		**0,00 €**	

		DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement				
	Investissement				
TOTAL		**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	36 705,90 €	48 912,04 €	42 206,14 €	42 206,14 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		**36 705,90 €**	**48 912,04 €**	**42 206,14 €**	**42 206,14 €**
SOLDE BUDGETAIRE		**12 206,14 €**		**0,00 €**	

Considérant que M. le Président est sorti de la salle pour les débats et le vote.

Réuni sous la présidence de Madame Anne GARZENA, le Conseil d'administration est invité à approuvé le compte administratif 2024 tel que présenté.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le compte administratif 2024 tel que présenté.

5. FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil d'administration est invité à déterminer l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			12 206,14 €			12 206,14 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	12 206,14 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 206,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001) 0,00 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 comme suit :

- au compte 002 : 12 206,14€

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

6. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif du CCAS 2025, dont une copie est jointe à la note de synthèse, est présenté au Conseil d'administration.

Le budget primitif 2025 est approuvé par le Conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

M. Le Président présente au Conseil d'administration un tableau récapitulatif proposant le versement de subventions à diverses associations sociales.

Au vu des demandes et après analyse, il est proposé au Conseil d'administration de voter le versement des subventions suivantes :

SUBVENTIONS CCAS 2025

	Réalisé 2022	***Réalisé 2023***	**Réalisé 2024**	**Proposition 2025**
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	***2 190,00***	***2 250,00***	***2 250,00***	***2 500,00***
CCAS	***2 190,00***	***2 250,00***	***2 250,00***	***2 500,00***
AFSEP	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
Banque alimentaire	*800,00*	*800,00*	*800,00*	*800,00*
Docteur clown	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
Alzheimer	*80,00*	*80,00*	*80,00*	*80,00*
AIMCP	*50,00*	*50,00*	*50,00*	*50,00*
St Vincent de Paul	*350,00*	*350,00*	*350,00*	*350,00*
Secours populaire	*250,00*	*250,00*	*250,00*	*250,00*
SOS Amitié	*50,00*	*50,00*	*50,00*	*50,00*
Bibliothèque CHU	*100,00*	*100,00*	*100,00*	*100,00*
Addiction Alcool Vie libre	*350,00*	*350,00*	*350,00*	*350,00*
Association prévention routière		*,00*	*0,00*	*50,00*
APF France Handicap		*,00*	*0,00*	*50,00*
AIMV	*,00*	*,00*	*0,00*	*0,00*
Restaurant du coeur	*,00*	*,00*	*0,00*	*0,00*
Comité parrainage pour un logement Un toit pas sans toi		*60,00*	*60,00*	*210,00*
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	***2 190,00***	***2 250,00***	***2 250,00***	***2 500,00***

Le tableau ci-dessus indique :

- Les subventions versées aux associations en 2022, 2023 et 2024 ;
- Le montant que le CCAS propose de verser aux différentes associations.

Le CCAS souhaite accorder une augmentation ou une subvention aux associations suivantes : Prévention routière, APF France Handicap et l'association Un toit pas sans toi.

M. Le Président précise que les communes voisines versent une subvention plus importante à l'association Un Toit pas sans toi.

Enfin, M. Le Président a présenté l'association Addiction Alcool Vie Libre. C'est une association présente sur le territoire.

Questions :

K. FLEURY ALCARAZ : Qu'est ce que AFSEP ?

Mme La Vice Présidente : C'est une association qui aide les malades de la sclérose en plaque.

En l'absence d'autres questions, la délibération est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. Le Président rend compte des décisions prises en vertu des articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'action sociale et des familles, à savoir :

Décision n°2025/01 : Octroi d'un prêt d'honneur à M. – avance remboursable de 800€

M. Le Président indique qu'une modification sera apportée à cette décision. La décision n°2025/01 sera annulée et remplacée et cette dernière précisera que la somme sera versée directement au bailleur.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Situation de Mme ….

  C'est un dossier transmis par l'assistante sociale. Mme …. vit seule avec sa fille de 10 ans. Elle habite la commune depuis 2021. Monsieur ne verse pas de pension alimentaire.

  Elle a trouvé un appartement à St Chamond chez un bailleur privé. Le loyer est plus onéreux mais le logement est plus confortable et se situe à proximité de son entourage et des activités pratiquées par sa fille.

  Au niveau professionnel, Madame est salarié à temps partiel en tant qu'AESH. Chaque année elle change d'établissement scolaire.

  Concernant son logement, elle devrait récupérer en mai 250€ de caution. Elle a déjà réglé sa caution de 553€.

  Le Département ne peut pas solliciter de FSL, puisque que Madame dépasse de 50€.

  La réalité est que Madame devra payer un loyer sans APL en avril + son loyer différentiel de son nouveau logement.

  L'assistante sociale sollicite le CCAS pour une aide pour le loyer d'avril pour l'appartement à St Jean Bonnefonds soit 400€ sur les 469,63€ demandé.

  M. Imbert indique qu'il faut prendre contact avec Alliade pour un plan d'apurement.

- Situation de M…..: Octroi d'un prêt d'honneur pour payer la mutuelle Aésio, montant environ de 600€ sur une durée de 2 ans.

  M. Imbert indique que Monsieur doit prendre contact avec la médiation santé Loire.

- Prochaine date du conseil d'administration : Mercredi 18 juin à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le Président	Secrétaire de séance
Marc CHAVANNE	Christian IMBERT